

Lors de sa réunion du 12 mai 2022 le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Hugues HARTMANN, a pris les décisions suivantes :

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15/03/2022 ET DU 26/04/2022**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, sans observation, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 15 mars 2022 et celle du 26 avril 2022.

**2) CONVENTION AVEC LA SOCIETE D'HISTOIRE POUR L'OUVERTURE DU FUCHSA'ECK**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que la Société d'Histoire de Chalampé se charge de l'animation du Fuchsa'Eck, situé 12 avenue Pierre Emile Lucas.

Dans ce cadre, la Commune met à disposition de l'association ce local, et l'association s'engage à assurer la gestion de l'ouverture au public selon un planning prédéfini. L'association assurera également des animations ponctuelles.

Une convention doit être signée afin de définir les conditions de cette mise à disposition.

Chaque conseiller a été destinataire du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE**        **cette convention**

**AUTORISE**       **le Maire à signer la convention correspondante.**

**3) EMBAUCHE DE SAISONNIERS POUR LA PERIODE DE JUILLET ET AOUT 2022**

M. Hugues HARTMANN informe l'assemblée, que conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une période de 12 mois.

Il indique que la commune se trouve confrontée tous les ans à des besoins de personnel saisonnier pendant les congés du personnel technique.

Il conviendrait de recruter des adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 2 agents en juillet et 2 agents en août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE	l'embauche de jeunes pendant les mois de juillet et août, à raison de deux par mois
FIXE	l'âge des bénéficiaires à 18 ans révolus
FIXE	la durée de travail à 34 h par semaine
FIXE	la rémunération sur la base de l'indice brut d'un adjoint technique au 1er échelon
ACCORDE	les congés payés équivalents à 10,63 %
DIT	que les crédits nécessaires sont prévus au budget
AUTORISE	M. le Maire à signer tout document relatif à ce recrutement.

#### 4) REGIME D'ASTREINTE DU PERSONNEL TECHNIQUE ET MISE EN PLACE DU REGLEMENT

Vu le décret n°2005-542 du 19/05/2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le régime des astreintes et des permanences, ainsi que le régime indemnitaire qui s'y rattache,

Vu le règlement d'astreinte de la commune de Chalampé en date du 06 mai 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

La mise en place de périodes d'astreintes dans les cas suivants :

- Evènements climatiques, notamment neige, orage, tempête...
- Manifestation particulière
- Interventions techniques, pendant les périodes d'activités, en cas de problèmes dans les salles municipales louées ou mise à disposition d'utilisateurs extérieurs,
- Interventions d'urgence (fuites, débouchages, nettoyage, ouverture/fermeture) sur le patrimoine de la commune
- Assurer la continuité du service public avec l'ouverture et la fermeture des sites de la commune
- Assurer la mise en sécurité immédiate des installations électriques et thermiques sur l'ensemble des bâtiments communaux
- Assurer l'ouverture et la fermeture de la déchetterie le samedi après-midi.

<b>APPROUVE</b>	le règlement présenté,
<b>CHARGE</b>	le Maire ou son représentant de rémunérer les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur,
<b>AUTORISE</b>	le Maire à prendre et signer tout acte y afférent.

## 5) FRAIS D'ENLEVEMENT DES DEPOTS SAUVAGES

Fort du constat de la multiplication de dépôts sauvages sur la commune entraînant la mobilisation des services techniques pour leur enlèvement, il convient de fixer un montant relatif aux frais d'enlèvement engagés par la Commune.

Ces frais d'enlèvement interviendront en complément des éventuelles poursuites et autres condamnations pouvant réprimer ces actes.

Cette délibération abroge les précédentes délibérations prises à ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

<b>DECIDE</b>	de mettre en application sur le ban communal des frais d'enlèvement des dépôts sauvages concernant les auteurs de ces infractions
<b>DECIDE</b>	d'appliquer un forfait de 350 euros jusqu'à 1m3 de déchets, et de 300 euros par m3 supplémentaire
<b>DECIDE</b>	de refacturer le montant de la prestation, majorée des frais administratifs, si le volume des déchets nécessite le recours à une entreprise
<b>CHARGE</b>	le Maire de signer toutes pièces nécessaires.

## 6) APPROBATION DE DEVIS

M. le Maire présente deux devis de véhicule pour le service technique.

- Il informe du souhait de remplacer le véhicule Goupil du service technique, par un véhicule électrique plus grand et plus performant.

Il présente le devis de l'entreprise HAAG située à Volgelsheim, pour l'acquisition d'un véhicule Etesia type Etlander d'un montant de 39 900 € et la reprise du véhicule Goupil pour un montant de 5 500 €. Soit un achat s'élevant à 34 400 € HT.

- Devis de Grand Est Automobile Peugeot pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique de type Partner pour un montant de 30 379,90 € HT. A cela sera déduit le bonus écologique en vigueur au moment de la livraison.

Ce véhicule, complètera dans un premier temps le parc automobile du service technique avant de remplacer définitivement le Berlingo actuel.

Il présente également les devis suivants :

- Devis de RTL Carrosserie de Rumersheim-le-Haut, pour la fourniture d'un caisson grand volume pour le Maxity pour un montant de 8 200 € HT.

- Devis de l'entreprise « Béton sciage » pour la mise en accessibilité des vestiaires du gymnase des Galets (sciage des cadres de portes) pour un montant de 1 375 € HT.

M. le Maire présente trois devis de « Imaée » :

- Un audit énergétique pour la Mairie, les Cèdres et les commerces espace Centre Village pour un montant HT de 6 700 €,

- Un audit énergétique pour la salle des Galets pour un montant HT de 5 800 €,

- Une étude de faisabilité d'une chaufferie bois pour un montant HT de 7 700 €  
Ces sujets avaient fait l'objet de discussions lors de la présentation des budgets.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sauf 1 abstention pour le devis de RTL Carrosserie (M. Maxime MEYER)**

**ACCEPTÉ** les devis ci-dessus

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire.

## **7) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

M. Hugues HARTMANN présente les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Pour un appartement situé 11 square du Maréchal de Lattre de Tassigny – section 3 parcelle 462/50, 454/50, 455/50, 456/50, 463/50 pour une superficie de 52 ares 79 ca
- Pour une maison d'habitation, située 5 rue des Iris – section 5 parcelle 462/69 pour une superficie de 07 ares 32 ca
- Pour une maison d'habitation, située 22 avenue du Général de Gaulle – section 3 parcelle 211/80 pour une superficie de 06 ares 08 ca
- Pour une maison d'habitation, située 2 avenue du Général de Gaulle – section 3 parcelle 73 pour une superficie de 08 ares 92 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**RENONCE** à son droit de préemption pour les demandes ci-dessus

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces demandes.

**8) MISSION DE PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION ET L'OPTIMISATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'engager une opération de rationalisation et d'optimisation des espaces de l'école élémentaire.

Il présente l'offre de « Tout un Programme » pour un montant de 24 360 € HT.

Cette offre comprend :

- Une étude de faisabilité
- Une phase de programmation
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ACCEPTTE** la proposition de « Tout un programme » pour un montant HT de 24 360 €

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

En parallèle à cette mission, il est nécessaire d'entamer un audit énergétique pour l'école élémentaire.

M. le Maire présente à cet effet un devis de « Imaée » pour un montant HT de 5 800,00 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ACCEPTTE** ce devis

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

**9) CHALLENGE VELO – ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE**

Mulhouse Alsace Agglomération organise du 02 au 22 mai 2022 le challenge vélo. Cette opération ludique et motivante a pour but d'encourager l'usage du vélo et de la marche pour se rendre sur son lieu de travail ou à l'école.

La commune souhaite mettre en place du 30/05/2022 au 10/06/2022 cette démarche, par le versement d'une subvention à une association au choix de l'école. Pour chaque jour où un élève se rendra à pied, à vélo ou en trottinette depuis son domicile jusqu'à l'école, la commune versera 1euro à l'association choisie dans la limite de 1 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de versement d'une subvention exceptionnelle, à l'association choisie par l'école, à hauteur de 1 € par jour et par élève se rendant à pied, vélo ou trottinette à l'école élémentaire ou maternelle, dans la limite de 1 000 euros

**CHARGE** le Maire du versement de la subvention

## 10) DIVERS

- ☞ M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du recours contre l'incinérateur de B+T, l'audience de jugement a été fixée au 25/05/2022. Suite à la rencontre entre M. le Sous-Préfet et M. WEBER de B+T, aucune suite n'a été donnée par la société.
- ☞ Il informe également que Mulhouse Alsace Agglomération a pris une délibération relative à la hausse du coût de l'énergie. Chaque conseiller ayant été destinataire de cette dernière, et la Commune de Chalampé étant également impacté par une forte hausse du coût de l'énergie, Le conseil municipal, dans son ensemble, décide de soutenir cette démarche.
- ☞ Des contrôles inopinés seront réalisés à la déchetterie. En effet, depuis la réouverture du pont entre Chalampé et Neuenbourg, il a été constaté que de nombreuses personnes venant d'Allemagne se rendent à la déchetterie de Chalampé.  
Par ailleurs, suite à une question posée lors d'un précédent Conseil Municipal, aucune baisse de tonnage des déchets valorisés n'a été constaté mais les déchets dangereux ont baissé de moitié.
- ☞ Des partis politiques ont fait la demande pour la mise à disposition d'une salle pour la période électorale des législatives. Décision a été prise d'accorder la salle des Chênes aux candidats qui le demandent. M. le Maire précise que cette mise à disposition n'a qu'un objectif démocratique en permettant à chaque candidat de prendre la parole mais qu'il ne marque aucunement son soutien ou son appartenance à un parti politique.
- ☞ Mme FLAUSSE demande à ce qu'il soit procédé aux régularisations foncières qui resteraient sur la Commune.
- ☞ M. GINDENSPERGER demande où en est le dossier de l'antenne téléphonique devant être implantée sur l'île du Rhin. M. le Maire lui précise que la DP a été déposée en Mairie mais que les délais sont prolongés du fait de la consultation d'autres services (ABF, Natura 2000).
- ☞ Mme DECKER, adjointe, informe que le 28/06 les pompiers proposeront des ateliers à l'école élémentaire. Demande a été faite pour que la maternelle soit également concernée, le matin.  
Elle demande également à l'ensemble du conseil municipal si le compte rendu hebdomadaire des réunions d'adjoints doit être poursuivi. Réponse positive unanimement.

- ☞ Mme HUARD, adjointe, précise plusieurs dates :
  - 21/05 : Journée citoyenne (actuellement 80 adultes et 20 enfants d'inscrits)
  - 11/06 : Pique-nique (Buvette tenue par les pompiers)
  - 13/07 : Apéritif républicain et retraite aux flambeaux
  - 31/07 : Tour d'Alsace. La Commune aura besoin de 12 signaleurs. Une demande a été faite pour demander l'arrêt de la caravane sur la Commune.
  - 28/08 : Vélo en famille. En collaboration avec les 5 autres communes de la bande rhénane.
  
- ☞ M. HATTENBERGER, adjoint, annonce que les fenêtres de la salle de spectacle des Galets sont désormais automatisées.
  
- ☞ M. HARTMANN, Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le nouveau format du fuchsa'blatt. Dorénavant, il sera aussi mis des photos des manifestations des associations et de la commune. M. le Maire invite chacun à penser à prendre des photos pour alimenter le bulletin.
  
- ☞ La famille ukrainienne logée à Chalampé se sent bien. La fille de 7 ans est scolarisée à l'école élémentaire, le directeur d'école est très présent pour aider dans les démarches. Ils suivent actuellement des cours de français à Sausheim, qui sont organisés par l'association d'accueil des enfants de Tchernobyl.
  
- ☞ Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 07/07/2022 à 19h00.

La séance est levée à 21h00.